SIGIDURS
établissement public
PRÉVENTION | COLLECTE | VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Visa

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 30 septembre 2024 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 24 septembre, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 24-84

Objet : Marché n°21SVE004 « Caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) du Sigidurs » - Avenant n°1

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (30)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Mmes BIDEL, DELPRAT, JASZECK, MM. BOCQUET, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS, GUEVEL, JOURNAUX, LECUYER (suppléé M. DIDIER), MALLARD, MAQUIN, MELLA, MURRU, PY, VASCONCELOS, VERMEULEN, ZIGHA, ZINAOUI.
CA PLAINE VALLEE	Mmes HINGANT, MOSOLO, POTIER, SCALZOLARO, MM. BATTAGLIA, MAURAY, LAGIER, TESSE.
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	MM. DIARRA, FAUVIN, MANSOUX.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (1)

CA PLAINE VALLEE	Mme MEGRET, (Pouvoir à M. BATTAGLIA),

Etaient absents excusés : (21)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Mmes CAUMONT, DELMOTTE GAUTIER MEKEDICHE, MM. BONNET, BOUCHE, DOMETZ, DOMINGUEZ, ETHODET-NKAKE HADDAD, LEROUX, PINTO DA COSTA, SERVIERES, THOREAU, VENNE, YALAP, ZINAOUI.
CA PLAINE VALLEE	Mme TORDJMAN, MM. GOMES, SECNAZI.
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	M. GAUBOUR.

Accusé de réception en préfecture
095-259502086-20240930-d24-84-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Visa

Monsieur MAQUIN expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code la commande publique,

Vu la délibération n°22-43 du Comité syndical en date du 13 juin 2022,

Par délibération n° 22-43 du 13 juin 2022, les membres du Bureau syndical autorisaient Monsieur le Président à signer le marché n°21SVE004 « Marché public de caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) du Sigidurs ». Le marché a été notifié le 4 juillet 2022 à la société VERDICITE. Il a été conclu pour une durée ferme d'un an renouvelable deux fois un an.

Objet de l'avenant :

Dans le cadre des campagnes de caractérisations réalisées par CITEO sur l'ensemble du territoire national, le Sigidurs a été sollicité pour réaliser des caractérisations sur son territoire.
Afin de mutualiser les campagnes CITEO avec celles déjà réalisées par le Sigidurs, une mise en cohérence des modalités et grilles de tri par rapport au MODECOM 2024 doit se faire.
La nouvelle intégration de cette grille de tri pour VERDICITE commencerait à partir de la prochaine campagne de caractérisation à l'automne 2024.

Incidence financière de l'avenant :

Le marché actuel a été signé pour un montant 120 016,50 € HT soit 144 019,80 € TTC sur la durée totale du marché de trois ans (soit 20 002,75 € HT par campagne).
Le montant de l'avenant par campagne (plus-value) est de 2 197,00 € HT, soit 2 636,40 € TTC.
Le nouveau montant total du marché public serait de 124 410,50 € HT soit 149 292,60 € TTC.
Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant est de + 3,66%.

Le surcout engendré par cette mutualisation sera complètement compensé par des soutiens de CITEO, de sorte qu'il n'y ait pas de coût supplémentaire pour le Sigidurs.

Sur la régularité de la passation de l'avenant :

Le montant total de l'augmentation du marché résultant de la passation de cet avenant est inférieur au seuil de procédure des marchés formalisés.

En application de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique : « *Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.*
Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article ».

En l'espèce, le projet de l'avenant modifie faiblement le montant du marché initial conformément à la réglementation, il est inférieur à 10% du montant du marché initial de service.

Accusé de réception en préfecture
095-259502086-20240930-d24-84-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Visa

Sur l'obligation de consulter la CAO :

En application de l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales : « *Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis* ».

La Commission d'appels d'offres n'a pas à émettre d'avis sur ce projet de modification.

Le Président entendu et ***le quorum étant atteint,*** le Comité syndical, ***à l'unanimité*** :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 du marché n°21SVE004 « Caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) du SIGIDURS » ayant pour objet la mutualisation des campagnes de caractérisations CITEO avec celles déjà réalisées par le Sigidurs et une mise en cohérence des modalités et grilles de tri par rapport au MODECOM 2024.

  La nouvelle intégration de cette grille de tri pour VERDICITE commencerait à partir de la prochaine campagne de caractérisation à l'automne 2024.

- **AUTORISE** M. le Président à signer les termes de l'avenant n°1 du marché n°21SVE004.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs

Eric JOURNAUX,
Secrétaire de séance

Acte exécutoire le 08/10/2024 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 08/10/2024)

Accusé de réception en préfecture
095-259502086-20240930-d24-84-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024